

## ASSEMBLEE GENERALE DU 29 SEPTEMBRE 2020

### POINT 6 de l'ordre du jour

#### Approbation de la proposition d'affectation du résultat

Il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver la proposition d'affectation du résultat telle qu'exprimée dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes statutaires de l'exercice 2019 se soldant par une **rémunération du capital** de **18.791.601,32 €**.

L'affectation du résultat s'établit comme suit :

Résultat de l'exercice :	37.647.945,77 €
Bénéfice reporté de l'exercice précédent :	21.194.762,20 €
Dotation au fonds d'œuvre du personnel :	-396.230,14 € (*)

(\*) montants engagés au 31/12/2019

<b>Rémunération du capital :</b>	<b>-18.791.601,32 €</b>
Bénéfice à reporter :	39.654.876,51 €

Il importe de souligner qu'outre la rémunération du capital précitée, les associés publics ont par ailleurs perçu en direct, à titre de redevances de voirie (gaz et électricité), un montant global annuel de **17,41 M€**, à savoir **8,31 M€** de redevance de voirie gaz et **9,1 M€** de redevance de voirie électricité.